



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
3 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-neuvième session**  
Point 25 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Développement agricole, sécurité  
alimentaire et nutrition**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2014**  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Application et suivi des textes issus  
des grandes conférences et réunions au  
sommet organisées par les Nations Unies**

## **Rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social un rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (voir annexe).

\* A/69/150.

\*\* E/2014/Rev.1, annexe II.



## Introduction

1. Le présent document a pour objet de donner suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, qui a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à transmettre au Conseil économique et social, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, qui précisera les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à ses nouvelles orientations. On trouvera des informations complémentaires concernant les fonctions du Comité réformé et sa nouvelle vision dans les documents publiés sous les cotes A/65/73-E/2010/51, A/66/76-E/2011/102, A/67/86-E/2012/71 (voir également A/68/73-E/2013/59).

2. Le rapport commence par un bref aperçu des principaux résultats obtenus et des principales décisions prises par le Comité à sa quarantième session, tenue en octobre 2013, complété, le cas échéant, par des informations actualisées sur les mesures prises pour leur donner une suite. Le rapport final de la session est joint en annexe (assorti des appendices pertinents). La quarantième et unième session du Comité se tiendra en octobre 2014.

## Principales décisions et recommandations, et résultats obtenus

### Le point sur les travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

À la quarantième session du Comité, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté deux rapports qui avaient été demandés par le Comité, à savoir : *Agrocarburants et sécurité alimentaire* et *Investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire*. Ces rapports ont servi de base aux débats de deux tables rondes, qui sont brièvement résumés ci-dessous. Les recommandations de politique générale issues des débats et adoptées à la plénière figurent dans le rapport final dont le texte est reproduit à l'annexe I.

Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition élaborera deux rapports qui seront présentés à la plénière de 2014 et qui traiteront *du rôle des pêches et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition et des pertes et gaspillages alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables*. Le Groupe d'experts de haut niveau a aussi été invité à insérer dans son plan de travail une étude sur *l'eau et la sécurité alimentaire* qui serait présentée en 2015. De plus, le Groupe d'experts de haut niveau travaille à l'élaboration d'une note relative *aux questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, qui a été demandée par le Comité dans le cadre de son programme de travail pluriannuel.

### Agrocarburants et sécurité alimentaire

À l'issue des débats de la table ronde consacrée au thème *Agrocarburants et sécurité alimentaire*, le Comité a confirmé que les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire étaient multiples et complexes et qu'ils pouvaient se manifester de manières différentes à divers niveaux (local, national, régional, mondial) et horizons temporels. Il a encouragé les gouvernements à coordonner

leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et leurs stratégies en matière de sécurité énergétique et à accorder toute l'attention voulue à la gestion durable des ressources naturelles. Il a recommandé une série détaillée de mesures, ainsi que leur élaboration et leur mise en œuvre par les parties prenantes intéressées, dans les trois domaines suivants :

- Amélioration de la cohérence des politiques relatives à la sécurité alimentaire et aux agrocarburants;
- Promotion de la recherche-développement sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire;
- Établissement de liens entre l'énergie et la sécurité alimentaire.

### **Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire**

À l'issue des débats de la table ronde consacrée au thème *Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire*, le Comité a encouragé les gouvernements à supprimer, en collaboration avec les organisations paysannes et les autres parties prenantes nationales et internationales (société civile, organisations locales, secteur privé, institutions de recherche et partenaires du développement international), les obstacles à l'investissement dans la petite agriculture en général, et les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les jeunes en particulier, et à améliorer de la sorte la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a recommandé une série détaillée de mesures dans les trois domaines suivants :

- Amélioration des politiques nationales et de la gouvernance et élargissement de la base de faits probants sur lesquels elles reposent;
- Promotion de l'accès aux avoirs, aux biens publics, aux services sociaux, à la recherche, à la vulgarisation et aux technologies;
- Mise en place de conditions favorisant les investissements et l'accès aux marchés, aux services productifs et aux ressources.

### **Principes pour un investissement agricole responsable**

En 2012, le Comité a lancé un processus de consultation d'une durée de deux ans afin d'élaborer des principes pour un investissement agricole responsable et de leur assurer une large adhésion. Les principes sont censés promouvoir des investissements agricoles réalisés de telle sorte qu'ils contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

À sa quarantième session, le Comité a approuvé un calendrier de consultations : des consultations régionales qui seraient menées auprès des multiples parties prenantes entre novembre 2013 et mars 2014 et une consultation mondiale qui serait réalisée par voie électronique, dans le but de recueillir les avis et les contributions d'un large éventail de parties prenantes sur l'avant-projet de principes pour un investissement agricole responsable.

Les résultats des consultations régionales et mondiales ont été insérés dans une nouvelle version qui a été publiée début avril 2014. Le nouveau projet a ensuite été négocié à Rome, entre le 19 et le 23 mai 2014, dans le but de parvenir à une version finale qui serait approuvée en plénière par le Comité en octobre 2014.

### **Programme d'action pour combattre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées**

En 2012, le Comité a lancé un processus consultatif d'une durée de deux ans afin d'élaborer un Programme d'action pour combattre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées et de lui assurer une large adhésion.

Le programme d'action vise à donner des indications sur la marche à suivre. À cet effet, il établit des principes fondés sur l'expérience et décrit les mesures pratiques correspondantes qui peuvent être prises. L'objectif est d'aider les parties intéressées à concevoir des politiques, des investissements, des arrangements institutionnels, des programmes et des activités adaptés pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Facultatifs, les principes doivent être interprétés et appliqués conformément aux obligations en vigueur dans la législation nationale et le droit international.

À sa quarantième session, le Comité a approuvé un calendrier pour les consultations. Les consultations et les activités d'information qui y sont associées seront réalisées à la fois au niveau mondial et au niveau régional pour garantir une large participation et une large adhésion de toutes les parties prenantes. Une version définitive du « Programme d'action pour combattre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées » sera présentée pour approbation par le Comité, à sa quarante et unième session en 2014.

### **Programme de travail pluriannuel**

À sa quarantième session, le Comité a adopté son programme de travail pluriannuel 2014-2015, qui comprend les travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et décrit un certain nombre d'axes de travail. Une note d'orientation présentant les principaux éléments de l'établissement d'un processus régulier, structuré et ouvert de sélection et de hiérarchisation par ordre de priorité des activités futures du Comité et des thèmes proposés au Groupe d'experts de haut niveau, a aussi été adoptée.

### **Suivi des décisions et recommandations du Comité**

Le Comité a chargé le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi de produire un plan d'action relatif à la diffusion des décisions du Comité dans le cadre de la stratégie de communication que le Comité prévoit de mettre en œuvre. Le Comité a souligné qu'il fallait conduire des évaluations périodiques de l'efficacité du Comité en matière de promotion de la participation et en matière de cohérence des politiques entre les diverses parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition. En particulier, il a recommandé de réaliser une enquête de référence sur la situation actuelle, qui permettrait par la suite d'évaluer les progrès accomplis.

### **Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

Le Comité a approuvé la deuxième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui comprend des recommandations générales sur la *protection sociale à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur la sécurité alimentaire et le changement climatique*, qui ont été approuvées par le

Comité à sa trente-neuvième session, en 2012. Le Comité a aussi approuvé le processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial.

### **Une stratégie de communication pour le Comité**

Les éléments de la stratégie du Comité en matière de communication ont été entérinés. Le Comité a reconnu que les activités de sensibilisation et de diffusion de l'information auprès de nouveaux publics devaient faire partie intégrante des travaux du Comité, depuis leur planification jusqu'à leur réalisation, et a demandé qu'un plan d'exécution assorti d'un budget soit élaboré.

### **Règlement intérieur du Comité**

Le Comité a approuvé le mandat, les qualifications requises et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité, ainsi que les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du Comité d'autres entités du système des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition.

## Annexe

### **Rapport de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 7-11 octobre 2013) (C 2015/19)**

#### *Résumé*

À sa quatrième session organisée depuis la réforme, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité) a examiné sept points de l'ordre du jour qui concernent les rôles du Comité. Près de 800 représentants de groupes de parties intéressées par le Comité (gouvernements, société civile, secteur privé, organisations internationales et régionales et observateurs), dont 25 ministres et 12 vice-ministres, étaient inscrits comme participants à la quarantième session du Comité. Les questions touchant à l'organisation de la session ont été traitées au titre du point I de l'ordre du jour. Les chefs de secrétariat des trois institutions ayant leur siège à Rome, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition (intervenant au nom du Secrétaire général de l'ONU) et le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont prononcé des allocutions d'ouverture au titre du point II. Les principales conclusions de l'édition 2013 de L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde ont été brièvement présentées au titre du point III. Des recommandations ont été formulées au titre du point IV, dans le cadre des tables rondes organisées autour des thèmes « Agrocarburants et sécurité alimentaire » et « Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition ». Le point V a porté sur sept thèmes correspondant aux principaux axes de travail du Comité, à savoir : l'état d'avancement des consultations relatives à l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable; l'état d'avancement des consultations relatives à l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée; l'approbation du processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et de la deuxième version du Cadre stratégique mondial; l'approbation des propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du Comité et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, ainsi que du mandat, des qualifications et de la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité; des recommandations concernant la suite à donner aux décisions et recommandations du Comité; l'adoption du programme de travail pluriannuel du Comité pour 2014-2015 et l'approbation des prochaines étapes de la stratégie de communication du Comité. Au titre du point VI, les participants ont réfléchi aux moyens de renforcer les liens et d'encourager un véritable dialogue entre le Comité et d'autres acteurs intéressés par la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national, en particulier le programme de développement pour l'après 2015. Le point VII a porté sur l'élection du Président et du Bureau du Comité et l'adoption du rapport de la session. Une manifestation spéciale intitulée « Gestion des ressources naturelles dans l'optique de la sécurité alimentaire et des priorités de développement pour l'après 2015 : donner aux petits producteurs de denrées alimentaires et aux groupes de population en proie à l'insécurité alimentaire les moyens de contribuer au changement » s'est aussi tenue dans le cadre de la quarantième session du Comité.

**Suite que le Conseil et la Conférence sont invités à donner**

***Suite que le Conseil est invité à donner***

Le Conseil est invité à prendre acte des conclusions de la quarantième session du Comité, lors de laquelle le Comité :

a) S'est félicité de la présentation des conclusions de l'édition 2013 de L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, intitulée « Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire »;

b) A souscrit aux recommandations émanant des deux tables rondes organisées autour des thèmes « Agrocarburants et sécurité alimentaire » (par. 13 et 28) et « Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition » (par. 29 à 51);

c) A approuvé le calendrier proposé pour la voie à suivre en ce qui concerne le processus de consultation extensif relatif à l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable (par. 53);

d) S'est félicité des efforts mis en œuvre en vue de l'exécution des trois mesures immédiates définies comme étant les domaines d'action prioritaires pour l'élaboration d'un programme d'action et a approuvé le calendrier proposé pour la voie à suivre (par. 55);

e) A approuvé la deuxième version du Cadre stratégique mondial (2013) et le processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial, et est convenu que les données statistiques présentées dans la section 1 de ce document devaient être alignées chaque année sur celles figurant dans le rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (par. 58);

f) A approuvé le mandat, les qualifications et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité, ainsi que les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du Comité d'autres entités du système des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition (par. 61);

g) A entériné les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et a demandé au Conseil de les transmettre à la Conférence pour approbation à sa trente-neuvième session (par. 63.a);

h) A salué les progrès accomplis vers l'élaboration d'un cadre de suivi des décisions et recommandations du Comité et a approuvé la proposition d'établir un plan d'action pour la diffusion des principales décisions du Comité dans le cadre de sa stratégie de communication (par. 66);

i) A approuvé les éléments de la stratégie de communication du Comité et a recommandé que le Secrétariat élabore un plan d'exécution comportant un budget, en étroite collaboration avec le Bureau et le Groupe consultatif (par. 69);

j) A adopté le programme de travail pluriannuel du Comité pour 2014-2015, notamment les thèmes proposés pour les rapports du Groupe d'experts de haut niveau, les axes de travail, principaux et autres, ainsi que la note d'orientation révisée sur la sélection et la hiérarchisation des activités du Comité, et a

recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée poursuive ses activités (par. 68);

k) S'est félicité de la présentation de quatre initiatives mondiales, quatre initiatives régionales et deux initiatives de niveau national qui sont pertinentes quant à l'engagement du Comité dans le programme de développement pour l'après 2015 (par. 70 à 76);

l) A souligné le rôle essentiel de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la pauvreté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et a chargé le Bureau d'étudier, en consultation avec le Groupe consultatif, les moyens pour le Comité de contribuer au processus décisionnel relatif au programme de développement pour l'après 2015 à New York (par. 70 à 76);

m) A élu le nouveau président du Comité et les nouveaux membres et suppléants du Bureau pour le prochain exercice biennal (par. 77 à 78).

#### ***Suite que la Conférence est invitée à donner***

La Conférence est invitée à prendre acte des conclusions de la quarantième session du Comité, lors de laquelle le Comité :

a) A salué les résultats des deux tables rondes organisées autour des thèmes « Agrocarburants et sécurité alimentaire » (par. 13 à 28) et « Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition » (par. 29 à 51);

b) A approuvé le mandat, les qualifications et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité, ainsi que les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du Comité d'autres entités du système des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition (par. 61);

c) A reconnu l'importance des points reportés ci-après, qui se sont dégagés des mises à jour présentées et des débats tenus pendant la séance consacrée à la coordination et aux liens avec le Comité : i) les futurs plans et activités de développement devraient être plus universels, ouverts et transformatifs et mettre davantage l'accent sur la gouvernance, les liens réciproques, la transparence et l'obligation de rendre des comptes; ii) l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition revêtent une importance cruciale à l'égard de plusieurs domaines d'action, notamment la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, le changement climatique, l'utilisation de l'énergie et la gestion de l'eau; iii) le Comité, en tant qu'espace de dialogue multipartite offrant à tous les acteurs la possibilité d'échanger leurs points de vue, a pour vocation d'être un foyer de réflexion ouverte et participative sur les questions épineuses et les dissensions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition; iv) il a été préconisé que le Comité s'engage activement dans le programme de développement pour l'après 2015, en alimentant le débat de l'expérience inestimable de ses multiples parties prenantes et grâce à la plateforme multipartite, et qu'il plaide pour l'ajout d'un objectif en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition parmi les objectifs de développement durable; v) toutes les parties intéressées ont été appelées à faire le nécessaire afin que le programme de développement pour l'après 2015 reflète comme il se doit la vision du Comité, à savoir un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à

une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (par. 76).

*Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à :*

M. Kostas Stamoulis  
Secrétaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
Tel : +39 0657056295

## I. Questions d'organisation

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa quarantième session du 7 au 11 octobre 2013 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 121 membres du Comité et de 14 États non membres du Comité, ainsi que les représentants de :

- 11 institutions et organismes du système des Nations Unies;
- 95 organisations de la société civile<sup>1</sup>;
- 1 organisation internationale de recherche agronomique;
- 2 institutions financières régionales et internationales;
- 47 associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées<sup>2</sup>; et
- 26 observateurs.

2. Vingt-cinq ministres et 12 vice-ministres étaient inscrits comme participants. La liste complète des Membres, des participants et des observateurs est reproduite dans le document portant la cote CFS 2013/40/Inf.4 ([http ://www.fao.org/bodies/cfs/cfs40/fr/](http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs40/fr/)).

3. Le présent rapport contient les appendices suivants : Appendice A – Ordre du jour de la session; Appendice B – Composition du Comité; Appendice C – Liste des documents; Appendice D – Extraits du document CFS 2013/40/10 Rev.1 « Propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du Comité et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation ».

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne (UE) participerait aux travaux de la session conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

5. Le Président du Comité, M. Yaya Olaniran (Nigéria), a déclaré la session ouverte.

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires.

7. Le Comité a nommé un comité de rédaction présidé par M. Lupiño Lazaro (Philippines) et composé des pays suivants : Afghanistan, Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Inde, Lituanie (qui préside actuellement le Conseil de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, République de Corée, République dominicaine, Soudan et Suisse.

8. Certains pays ont indiqué que, du fait que des documents leur étaient parvenus en retard dans certaines langues officielles des Nations Unies – notamment des documents de travail pour les tables rondes –, ils n'avaient pas pu participer aux débats de ces tables rondes.

9. Le Comité est convenu que les documents de session devaient impérativement être remis dans toutes les langues officielles des Nations Unies dans les délais impartis, afin que toutes les délégations puissent les examiner, et il a invité

---

<sup>1</sup> La participation d'organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce chiffre comprend 74 organisations de la société civile regroupées sous l'égide de ce Mécanisme.

<sup>2</sup> Ce chiffre comprend 44 entreprises regroupées sous l'égide du Mécanisme du secteur privé.

instamment tous les responsables de leur élaboration à faire le nécessaire pour que les délais soient dûment respectés.

## **II. Présentation générale de la quarantième session du comité**

10. M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), M<sup>me</sup> Ertharin Cousin, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition (intervenant au nom du Secrétaire général des Nations Unies), et M. M. S. Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture. Ces allocutions sont reproduites sous la forme de documents d'information du Comité, disponibles à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs40/>.

## **III. État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013**

11. L'édition 2013 du rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), intitulée « Les multiples dimensions de la sécurité alimentaire », a été présentée au Comité par M. Pietro Gennari, Directeur de la Division de la statistique (ESS) de la FAO et coordonnateur de cette publication, avec la contribution des coauteurs M. Thomas Elhaut, Directeur de la Division des statistiques et des études au service du développement (SSD) du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de M<sup>me</sup> Joyce Luma, Chef du Service de l'analyse de la sécurité alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM).

12. Le Comité a été informé de certaines des conclusions du rapport SOFI 2013, à savoir :

i) On estime que 842 millions de personnes, soit environ une personne sur huit dans le monde, souffraient de faim chronique en 2011-2013, contre 868 millions pour la période 2010-2012;

ii) Les régions en développement prises dans leur ensemble ont enregistré des avancées considérables dans la réalisation de la cible de l'OMD 1 consacrée à la réduction de la faim;

iii) Même si globalement la situation s'est améliorée, des écarts importants persistent entre les régions;

iv) La croissance peut se traduire par une augmentation des revenus et un recul de la faim, mais une croissance économique plus forte ne profite pas forcément à tous;

v) La sécurité alimentaire est une question complexe. Il est plus facile de comprendre ses diverses dimensions – disponibilités, accès, utilisation et stabilité – lorsqu'elle est présentée par le biais d'une série d'indicateurs;

vi) La sous-alimentation et la dénutrition coexistent dans de nombreux pays. Dans certains pays, toutefois, les taux de dénutrition sont considérablement plus élevés que la prévalence de la sous-alimentation;

vii) S'engager sur le long terme à intégrer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et les programmes publics est un élément clé de la réduction de la faim;

viii) Il est possible de réduire la faim, même en situation de pauvreté généralisée, en associant des politiques visant à augmenter la productivité agricole, surtout celle des petits exploitants, et des politiques et programmes de protection sociale;

ix) Les envois de fonds effectués par les migrants, dont le montant au niveau mondial est aujourd'hui trois fois plus élevé que l'aide publique au développement, ont un impact non négligeable sur la pauvreté et sur la sécurité alimentaire.

## **IV. Convergence des politiques**

### **A. Table ronde : agrocarburants et sécurité alimentaire**

13. M. Mafizur Rahman (Bangladesh), Rapporteur de la Table ronde sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire a présenté le thème et l'ensemble des recommandations proposées.

14. Le Comité :

a) S'est félicité du travail que le Groupe d'experts de haut niveau avait accompli sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire, et du rapport consacré à ce thème;

b) A rappelé les conclusions de ses délibérations sur « l'instabilité des prix des denrées alimentaires » d'octobre 2011, et en particulier l'alinéa i) du paragraphe 50 du rapport final de sa trente-septième session;

c) A souligné que la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire étaient liées et a reconnu que la réalisation de ces deux objectifs constituait un réel défi, compte tenu des quatre dimensions de la sécurité alimentaire (la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation);

d) A pris note des différents éléments moteurs dans le développement des agrocarburants, notamment la sécurité énergétique, l'atténuation du changement climatique, le développement des marchés d'exportation et le développement rural;

e) A reconnu que le développement des agrocarburants ouvrait des possibilités et impliquait des risques aux niveaux économique, social et environnemental, selon le contexte et les pratiques;

f) A souligné que la sécurité alimentaire et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale devaient être des priorités pour toutes les parties prenantes concernées par le développement des agrocarburants, lequel ne devrait pas compromettre la sécurité alimentaire et devrait prendre en considération, en particulier, le rôle très important

que jouent les femmes et les petits exploitants dans la sécurité alimentaire, compte tenu des différents contextes nationaux;

g) S'est dit conscient de ce qui suit :

a) Les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire sont multiples et complexes et peuvent se manifester de manière différente à différents échelons géographiques (local, national, régional, mondial) et à différents horizons temporels. Pour évaluer ces liens, il faudrait donc tenir compte de leurs multiples facettes et des différents contextes. Par ailleurs, l'élaboration de politiques relatives aux agrocarburants et les investissements en la matière devraient passer par une approche intégrée, fondée sur les faits et tenant compte de la problématique hommes-femmes et des préoccupations environnementales;

b) Parmi de nombreux autres facteurs, la production et la consommation d'agrocarburants influencent les cours internationaux des produits agricoles. L'interaction entre les agrocarburants, les prix des denrées alimentaires et les réactions au niveau de l'offre est dynamique et complexe et il est indispensable d'en distinguer les incidences à court terme et les incidences à long terme;

c) Actuellement, la production d'agrocarburants entre parfois en concurrence avec celle de denrées destinées à l'alimentation. On dispose de nombreux instruments d'orientation, et il faudrait en mettre au point de nouveaux pour garantir que les politiques relatives aux agrocarburants soient cohérentes avec les objectifs de sécurité alimentaire, et qu'elles visent à limiter les risques et à optimiser les possibilités. Ces instruments sont les suivants : le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition formulé par le Comité, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les indicateurs de durabilité pour la bioénergie élaborés par le Partenariat mondial sur les bioénergies et l'Approche de la bioénergie dans le contexte de la sécurité alimentaire (BEFS) élaborée par la FAO;

h) A souligné qu'il était important de mener des actions internationales et nationales concertées si l'on voulait que le développement des agrocarburants et les politiques en la matière soient conformes à l'objectif consistant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et contribuent à un développement rural durable tout en respectant les droits fonciers légitimes, et à la réduction de la pauvreté, compte tenu des différents contextes nationaux.

15. A encouragé les gouvernements à veiller à ce que leurs stratégies en matière de sécurité alimentaire et leurs stratégies en matière de sécurité énergétique soient coordonnées, et à ce que toute l'attention requise soit accordée à une gestion durable des ressources naturelles.

16. A recommandé l'élaboration et la mise en œuvre des mesures ci-après par les parties prenantes pertinentes.

***Mesures visant à améliorer la cohérence des politiques relatives à la sécurité alimentaire et aux agrocarburants***

17. Les gouvernements, la FAO, le Système d'information sur les marchés agricoles, le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et les autres organisations internationales sont encouragés à partager régulièrement avec le Comité les résultats de leurs travaux sur les liens entre les agrocarburants et la sécurité alimentaire.

18. Les gouvernements, la FAO et toutes les autres parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à faciliter l'échange d'informations et la coopération en ce qui concerne les liens entre agrocarburants et sécurité alimentaire. Cela comprend notamment les analyses, les évaluations et les projections ainsi que la communication en toute transparence des informations sur les hypothèses, des méthodes, des outils et de données ventilées par sexe.

19. Les gouvernements et les autres parties prenantes sont encouragés à mettre en œuvre des politiques et des investissements relatifs à la production d'agrocarburants et de produits alimentaires qui soient conformes aux stratégies de développement nationales et aux accords multilatéraux applicables à la sécurité alimentaire. Une attention particulière devrait également être accordée à la situation des groupes vulnérables et des petits producteurs de denrées alimentaires.

20. S'il y a lieu, les gouvernements et les autres parties prenantes pertinentes sont encouragés à examiner les politiques relatives aux agrocarburants à la lumière d'évaluations impartiales et scientifiques des possibilités et des risques en matière de sécurité alimentaire, afin que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social.

21. La FAO est invitée à informer le Comité des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités dans les pays membres, en ce qui concerne les politiques sur les agrocarburants qui sont conformes aux objectifs de sécurité alimentaire et les initiatives relatives aux politiques sur les agrocarburants prises à de multiples niveaux. À cet égard, il convient de s'appuyer sur des travaux et des documents existants, notamment les indicateurs de durabilité pour la bioénergie élaborés par le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'approche BEFS de la FAO, ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Les gouvernements et toutes les parties prenantes sont encouragés à promouvoir et à utiliser ces instruments, ainsi qu'à en soutenir la mise en œuvre.

22. La FAO, en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, et en consultation avec les États Membres, le cas échéant, est invitée à proposer un programme de travail qui vise à renforcer les capacités des pays et des acteurs désireux d'évaluer leur situation en matière d'agrocarburants, en tenant compte de la question de la sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national et des droits fonciers légitimes, de gérer les risques et les possibilités associés au développement des agrocarburants et d'en suivre les incidences. Ce programme pourrait tirer parti du programme de renforcement des capacités conduit par le Partenariat mondial sur les bioénergies.

***Mesures visant à promouvoir la recherche-développement sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire***

23. La sécurité alimentaire, les intérêts des petits exploitants et les questions de parité hommes-femmes doivent être intégrés comme il convient dans la conception, le suivi et l'évaluation de la recherche-développement sur les agrocarburants. La recherche-développement est importante s'agissant d'améliorer l'efficacité des agrocarburants, sur le plan des ressources et sur le plan des procédés, et d'explorer de nouvelles technologies, y compris les agrocarburants de la deuxième et de la troisième génération. Les partenaires de recherche sont encouragés à concevoir des solutions adaptées aux besoins de toutes les parties prenantes, en particulier aux parties prenantes dans les pays les moins avancés, notamment les femmes et les petits exploitants qui sont les premiers à avoir besoin d'accéder à des services énergétiques modernes.

24. La coopération internationale (y compris la coopération Sud-Sud), le secteur public et les partenariats public-privé ont un rôle important à jouer à l'appui des recherches conduites dans ces domaines. Il est important de veiller à ce que les enseignements tirés de ces partenariats se retrouvent dans la coopération future.

25. La recherche-développement, ainsi qu'il convient, doit permettre de renforcer les capacités d'adapter les unités de transformation et les unités de production d'agrocarburants afin que celles-ci puissent moduler leurs chaînes d'approvisionnement entre l'alimentation humaine, les aliments pour animaux et l'énergie.

***Actions concernant les liens entre l'énergie et la sécurité alimentaire***

26. Les parties prenantes sont encouragées à soutenir une utilisation plus efficace de l'énergie et des autres ressources, un emploi accru des sources d'énergie renouvelables et un meilleur accès à des services énergétiques durables, notamment dans les filières agroalimentaires, compte tenu des spécificités de chaque pays.

27. Les gouvernements et les divers acteurs devraient appuyer la participation des agriculteurs, en particulier des petits exploitants et des femmes, aux programmes de sécurité alimentaire et énergétique (y compris en ce qui concerne la production et la consommation d'agrocarburants), sur la base, comme il convient, de conditions justes et équitables.

28. Le Comité a encouragé le secteur public et le secteur privé à apporter un appui à l'inscription de la production durable d'agrocarburants dans les politiques relatives à l'agriculture et à la foresterie, compte tenu des spécificités de chaque pays.

**B. Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

29. M<sup>me</sup> Florence Buchholzer (Union européenne), Rapporteur de la Table ronde « Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition », a présenté le thème et l'ensemble des recommandations proposées.

30. Le Comité :

a) S'est félicité du travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau sur le thème de l'investissement dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et du rapport publié à ce sujet, et a reconnu que les conclusions dudit rapport avaient largement contribué aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire;

b) A rappelé le compte rendu des délibérations du Comité à sa trente-septième session, tenue en octobre 2011, sur le thème « Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants », et a souligné qu'il y était reconnu que les petits agriculteurs, dont beaucoup sont des femmes, jouaient un rôle central dans la sécurité alimentaire au niveau local et au niveau mondial. Ce sont eux, en effet, qui investissent le plus dans leurs propres activités. La petite agriculture fournit de nombreux autres avantages en contribuant au maintien de l'emploi et à la réduction de la pauvreté, et en renforçant la gestion durable des ressources naturelles;

c) Afin de supprimer les obstacles à l'investissement dans la petite agriculture en général, et plus particulièrement ceux auxquels font face les femmes et les jeunes, et afin d'améliorer de la sorte la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité a encouragé les gouvernements, ainsi que les associations de petits exploitants et autres parties prenantes aux niveaux national et international (société civile, organisations locales, secteur privé, instituts de recherche et partenaires du développement international), à :

***Faire progresser les politiques nationales, la gouvernance et leur base de connaissances***

31. Élaborer – ou la développer, si elle existe déjà – une vision nationale de la petite agriculture qui tienne compte du développement de l'agriculture et du pays en général, qui ancre fermement la petite agriculture dans des stratégies et politiques nationales intégrées, qui consiste notamment à relier les petits exploitants aux marchés, et qui soit définie en concertation avec toutes les parties prenantes nationales, en particulier les petits exploitants – dont, dans de nombreux pays, une majorité de femmes – leurs associations et leurs représentants, dans le cadre du développement durable et de directives et processus fondés sur les droits et caractérisés par la transparence.

32. Sur la base de cette vision et des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, envisager de passer en revue les politiques et stratégies agricoles, urbaines et rurales, ainsi que leurs budgets, en accordant une attention particulière à l'accès des petits exploitants, en particulier des femmes, aux biens de production, aux marchés locaux, nationaux et régionaux, à une formation adéquate, à la recherche, aux technologies et aux services de soutien aux exploitations.

33. Contribuer à l'examen, au financement et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques multisectorielles favorisant l'intégration et l'égalité des sexes en lien avec le développement agricole durable, avec l'aide de partenaires internationaux du développement, notamment le FIDA, la FAO, le PAM, la Banque mondiale, les organismes de financement bilatéraux et les banques régionales de développement.

34. Intégrer les principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la vision nationale et dans la stratégie nationale pour le développement agricole. En outre, encourager la mise en place de services d'appui soucieux de la problématique hommes-femmes compte tenu du rôle crucial que jouent les femmes et afin de répondre aux besoins et problèmes particuliers que rencontrent les petits exploitants agricoles, quel que soit leur sexe.

35. S'attaquer aux problèmes spécifiques posés par l'emploi des jeunes dans la petite agriculture et dans les secteurs ruraux non agricoles en intervenant de manière ciblée sur le plan des politiques. Il s'agira, entre autres, d'améliorer l'éducation et les systèmes de formation, et d'assurer l'égalité d'accès à ces services.

36. Promouvoir des actions d'aménagement sur l'ensemble du territoire afin de coordonner efficacement les investissements publics et privés intersectoriels, notamment dans les secteurs de la petite agriculture et de l'économie non agricole.

37. Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en adoptant une approche multisectorielle coordonnée tenant dûment compte de la petite agriculture et assurant une participation adéquate de toutes les organisations concernées, en particulier des associations de petits exploitants. Cela suppose que l'on trouve des solutions adaptées à des contextes différents à l'appui d'investissements publics et privés soucieux de la petite agriculture. Retenir les enseignements tirés d'expériences telles que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et d'autres programmes.

38. Élaborer des processus inclusifs assurant la participation des petits exploitants agricoles, des femmes, des jeunes, du secteur privé et d'autres organisations pertinentes. Encourager la reconnaissance juridique et le respect des droits des petits exploitants, notamment le droit de s'organiser démocratiquement et le droit de s'exprimer dans les débats sur les politiques, en assurant une juste représentation des sexes et des générations et, pour y parvenir, appuyer le renforcement des organisations paysannes.

39. Améliorer la gestion de l'information (collecte de données, notamment de données ventilées par sexe, transparence, communication et accès aux données). Réaliser davantage d'analyses factuelles pour dresser un bilan de la petite agriculture, et mettre en évidence ses diverses typologies, ses facteurs incitatifs et ses problèmes, son évolution et sa contribution à diverses réalisations, notamment à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

***Promouvoir l'accès aux avoirs, aux biens publics, aux services sociaux, à la recherche et à la vulgarisation, et aux technologies***

***Accès aux avoirs***

40. Prendre acte de la contribution des agriculteurs et des sélectionneurs en matière de conservation et de développement de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir la faculté des petits agriculteurs, en particulier les femmes, de sélectionner, de produire, de conserver, d'acheter, d'échanger, de vendre et d'utiliser les semences dont ils ont besoin, notamment les variétés locales, autochtones et modernes, et d'y accéder. Renforcer l'échange d'informations et de connaissances liées à la mise en œuvre pratique au niveau de l'exploitation et encourager l'innovation à l'échelon local. Favoriser la conservation

in situ et ex situ et l'amélioration de la biodiversité agricole par les petits exploitants et les systèmes de recherche et de vulgarisation, conformément à un développement agricole durable et aux bonnes pratiques, notamment au moyen d'approches agroécologiques et d'une intensification durable. Toutes les mesures énoncées dans le paragraphe précédent doivent être conformes au droit national et au droit international applicables.

41. Promouvoir avec force une gouvernance responsable des terres et des ressources naturelles en prêtant une attention particulière à la sécurité de l'accès à la terre et à la sécurité des régimes fonciers, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et aux autres mesures mises en place par les pays dans cet esprit. Les solutions doivent être adaptées à la situation nationale et s'inscrire dans une approche contextuelle. Il convient également de renforcer les institutions locales compétentes en matière de réglementation de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation, notamment par les petits exploitants et par les femmes.

***Accès aux biens publics, aux services sociaux, à la recherche, à la vulgarisation et aux technologies***

42. Faire de l'investissement public une priorité et encourager l'investissement privé en vue d'appuyer notamment les investissements des petits exploitants agricoles, entre autres dans les secteurs ci-après : la gestion des ressources en eau, la gestion durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la conservation des sols, les forêts, le transport et les infrastructures, les routes de desserte notamment, les infrastructures énergétiques et les installations de manipulation après récolte; ainsi que les réseaux ruraux de télécommunication et d'électrification.

43. Effectuer des investissements publics tenant compte de l'égalité hommes-femmes et encourager l'investissement privé dans les services de santé, les soins aux enfants, la nutrition, l'éducation et le renforcement des capacités, la protection sociale et l'eau et l'assainissement, pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et réduire la pauvreté des petits exploitants agricoles.

44. Renforcer la recherche participative, la vulgarisation et les services agricoles, en particulier lorsqu'ils visent à répondre aux besoins spécifiques des petits exploitants et notamment des agricultrices, en vue d'accroître leur productivité, de diversifier leur production et améliorer la valeur nutritionnelle des produits, et de renforcer leur résilience, notamment face au changement climatique, selon les principes du développement durable. L'approche idéale consiste à conjuguer le savoir traditionnel des agriculteurs et des peuples autochtones et les résultats de la recherche scientifique, selon les circonstances.

45. Promouvoir les technologies permettant aux petits exploitants d'améliorer la qualité de leur production. Tenir compte des problèmes spécifiques rencontrés par les petits exploitants pour se conformer aux réglementations sanitaires et phytosanitaires nationales et garantir leur accès aux programmes et produits dont ils ont besoin à cette fin.

***Favoriser les investissements ainsi que l'accès aux marchés, aux services productifs et aux ressources***

46. ***Promouvoir les investissements des petits exploitants, et les investissements en leur faveur.*** Améliorer les politiques, les marchés et les institutions de sorte à favoriser les débouchés économiques des petits exploitants. Atténuer la volatilité excessive des prix et les risques non transférables encourus par les petits agriculteurs, au moyen de politiques publiques conformes aux engagements internationaux. Mettre en place et/ou développer des chaînes de valeur et permettre aux petits exploitants de pleinement participer aux chaînes de valeur de leur choix. Veiller à ce que les pratiques commerciales soient loyales et conformes à la loi pour toutes les parties et améliorer la capacité de négociation des petits exploitants. Il faudra, pour ce faire, poursuivre les efforts de mise au point de mesures, de directives techniques et d'outils notamment en faveur de l'agriculture sous contrat et de partenariats publics-privés, en concertation avec les associations de petits exploitants, les experts des organisations compétentes du système des Nations Unies et d'autres centres d'expertise.

47. ***Accès aux marchés.*** Favoriser, conformément aux engagements internationaux, le développement de marchés, de systèmes de distribution et de commercialisation et de mécanismes rémunérateurs pour les petits agriculteurs et les économies rurales, ainsi que l'accès à ces différents systèmes. Reconnaître l'importance d'échanges non monétaires de produits et de services, ainsi que l'importance des systèmes alimentaires locaux pour les petits exploitants, notamment leur potentiel d'approvisionnement dans le cadre de programmes d'alimentation des collectivités et des écoles. Créer des liens adaptés et assurer la participation des petits exploitants, hommes et femmes, à chaque étape des chaînes de valeur dans les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Faciliter et stimuler la coopération entre petits agriculteurs en créant, par exemple, des coopératives ou d'autres instruments d'organisation du marché favorables aux petits exploitants et conformes aux engagements internationaux.

48. ***Services financiers.*** Améliorer les conditions réglementaires et les infrastructures financières permettant aux petits agriculteurs d'accéder à tout un ensemble de services financiers qui répondent à leurs besoins, en accordant une attention particulière aux difficultés que rencontrent les femmes et les jeunes dans ce domaine. Les services financiers concernés sont les suivants : dépôts d'épargne sûrs; transactions monétaires et envois de fonds; services bancaires mobiles; crédits (y compris microcrédits) à court et long termes fiables; régimes d'assurance publique (notamment assurance indexée); bourses de commerce; et systèmes de récépissés d'entrepôt. Réduire les risques financiers, abaisser les coûts de transaction et faciliter les investissements à long terme, notamment pour le matériel agricole, la transformation des produits alimentaires et d'autres activités à valeur ajoutée menées dans les petites exploitations. Le cas échéant, prendre des mesures pour alléger les problèmes de liquidités, non seulement pour les dépenses courantes d'exploitation (par exemple les engrais, les semences), mais aussi pour les investissements à moyen et long termes, tout en évitant d'aggraver l'endettement des petits agriculteurs. Soutenir ces initiatives par des mesures budgétaires ciblées bien conçues. Toutes les mesures énoncées dans le paragraphe précédent doivent être mises en œuvre dans le plein respect des engagements internationaux.

49. **Investir au-delà de l'exploitation.** Promouvoir les investissements publics et encourager les investissements privés afin de mettre en place une économie rurale non agricole décentralisée facilitant l'accès des petits exploitants à d'autres sources de revenus, en renforçant l'économie agricole et en contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il faut pour cela investir dans le renforcement des capacités et le développement de l'esprit d'entreprise, selon les cas, en ciblant particulièrement les jeunes – filles et garçons – afin qu'ils puissent être employés dans une agriculture modernisée, ainsi que dans d'autres activités et sur d'autres marchés du travail liés à l'agriculture. Cela exige également de faciliter l'investissement dans le développement de nouvelles activités.

**En outre, le Comité :**

50. A encouragé les parties prenantes à faire part de l'expérience qu'elles auront tirée de l'application de ces recommandations dans leur contexte national à l'occasion du Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés, prévu dans le Programme de travail pluriannuel de 2015. A encouragé, de façon générale, la coopération internationale et le partage des expériences en matière de développement de la petite agriculture à travers le monde, les associations de petits exploitants devant être pleinement impliquées et jouer un rôle déterminant.

51. A invité les membres du Comité et les parties prenantes à encourager la diffusion des conclusions du rapport publié par le Groupe d'experts de haut niveau, ainsi que les présentes recommandations, auprès des forums et processus concernés, notamment la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des principes pour un investissement agricole responsable, l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), le Droit à l'alimentation +10 et le programme de développement pour l'après 2015.

## **V. Axes de travail du Comité**

### **A. Principes pour un investissement agricole responsable**

52. M<sup>me</sup> Christina Blank (Suisse), Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur l'investissement agricole responsable, a présenté le document « Bilan actualisé des consultations visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition » (CFS 2013/40/6).

53. Le Comité a pris note de la mise à jour présentée dans le document CFS 2013/40/6 et approuve le calendrier proposé pour la voie à suivre, tel qu'il figure au paragraphe 6.

## **B. Lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées**

54. M<sup>me</sup> Josephine Wangari Gaita (Kenya), Co-Présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées, a présenté le document intitulé « Le point sur le processus de consultation mis en place en vue de l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée » (CFS 2013/40/7).

55. Le Comité :

a) S'est dit satisfait des progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée;

b) A apprécié les efforts mis en œuvre en vue de l'exécution des trois mesures immédiates définies comme étant les domaines d'action prioritaires pour l'élaboration d'un tel programme;

c) A pris note de la mise à jour présentée dans le document portant la cote CFS 2013/40/7 et a approuvé le calendrier proposé pour la voie à suivre tel qu'il figure au paragraphe 15.

## **C. Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition**

56. La présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, M<sup>me</sup> Candice Sakamoto Vianna (Brésil), a présenté les documents CFS 2013/40/5 – *Processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition* – et CFS 2013/40/5 Add.1 – *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Deuxième version (2013)*.

57. Le Comité a réaffirmé que le principal avantage du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition était qu'il posait un cadre général visant à améliorer la convergence et la coordination des politiques et à synchroniser les actions menées par un large éventail de parties prenantes, au moyen d'indications pratiques et de grandes recommandations sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

58. Le Comité :

a) A approuvé le processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial, tel qu'il figure dans le document CFS 2013/40/5 Rev.1;

b) A approuvé la deuxième version du Cadre stratégique mondial (2013), qui comprend des recommandations générales sur la protection sociale à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur la sécurité alimentaire et le changement climatique, recommandations approuvées par le Comité à sa trente-neuvième session, en 2012, et a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et utiliser ce document, tout en reconnaissant son caractère facultatif;

c) Est convenu que les données statistiques présentées dans la section 1 du Cadre stratégique mondial devaient être actualisées tous les ans pour correspondre à celles figurant dans les rapports sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*.

## **D. Règlement intérieur**

59. Le Président du Groupe de travail sur le Règlement intérieur du Comité, M. Guo Handi (Chine), a présenté le document intitulé « Propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du Comité et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et résultats du Groupe de travail du Comité sur le règlement intérieur » (CFS 2013/40/10).

60. Le Comité s'est félicité du travail du Groupe de travail du Bureau du Comité sur le Règlement intérieur.

61. Le Comité :

a) A approuvé le mandat, la révision des qualifications et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité;

b) A approuvé les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du Comité de personnel détaché par d'autres organismes du système des Nations Unies directement concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition;

c) A demandé à la FAO, au FIDA et au PAM de procéder dès que possible au recrutement du Secrétaire du Comité.

62. Le mandat, les qualifications révisées et la procédure de sélection du nouveau Secrétaire du Comité ainsi que les modalités et conditions relatives à l'incorporation au sein du Secrétariat du Comité de personnel d'autres organismes du système des Nations Unies directement concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition sont reproduits dans l'appendice D.

63. Le Comité :

a) A entériné la proposition d'amendement à apporter à l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation (RGO) et a demandé au Conseil de la transmettre à la Conférence pour approbation à sa trente-neuvième session (Rome, 6-13 juin 2015);

b) A rejeté la proposition de modification de l'Article IV (Groupe consultatif) du Règlement intérieur du Comité. Résultats du vote : 21 voix pour, 47 voix contre, 6 abstentions.

64. Le Comité :

a) A chargé le Bureau de déterminer, parmi les critères de sélection pour la nomination des membres du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition mentionnés au paragraphe 43 du document relatif à la réforme du Comité et au paragraphe 10 du règlement intérieur du Groupe de haut niveau<sup>3</sup>, ceux qui doivent figurer à l'Article V du Règlement intérieur du

---

<sup>3</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/HLPE\\_-\\_Rules\\_and\\_procedures.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_-_Rules_and_procedures.pdf)

Comité , en vue de soumettre une proposition à ce sujet au Comité à sa session d'octobre 2014<sup>4</sup>;

b) A chargé le Bureau d'analyser d'urgence, en consultant le Groupe consultatif, le rôle de celui-ci, sa composition, les catégories qui y sont représentées et le processus de sélection au sein de chaque catégorie afin d'en renforcer la contribution. Le Bureau soumettra une proposition à ce sujet au Comité à sa session d'octobre 2014;

c) A chargé le Bureau de faire mieux ressortir, dans le document relatif à la réforme du Comité, la distinction entre les participants et les observateurs assistant aux sessions du Comité et de présenter une proposition à ce sujet au Comité à sa prochaine session, en octobre 2014.

## **E. Cadre de suivi des décisions du Comité**

65. La présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, M<sup>me</sup> Mary Mubi, Ambassadrice du Zimbabwe, a présenté le document CFS 2013/40/8 – *Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité)*.

66. Le Comité :

a) S'est félicité des activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi;

b) A déclaré faire sien le document CFS 2013/40/8, qui constitue un grand pas vers le cadre de suivi des décisions et recommandations du Comité et une référence importante pour les activités du groupe en cours; Plus particulièrement, le Comité :

c) A souligné le rôle important que joue le Comité en tant que plateforme par le biais de laquelle les parties prenantes peuvent échanger régulièrement des données d'expérience ainsi que des pratiques sur les activités de suivi dans les domaines stratégiques à tous les niveaux (national, régional et mondial);

d) A reconnu l'importance du processus de suivi du Comité pour améliorer l'efficacité du Comité;

e) A approuvé la proposition de plan d'action visant à diffuser les décisions du Comité dans le cadre de sa stratégie de communication;

f) A approuvé la proposition tendant à centrer le suivi du Comité sur les grands produits stratégiques et catalytiques du Comité;

g) A approuvé la conduite d'évaluations périodiques de l'efficacité avec laquelle le Comité améliore les cadres institutionnels notamment au niveau national et promeut la participation et la cohérence des parties prenantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il a recommandé spécifiquement de réaliser une enquête initiale visant à établir la situation actuelle, qui servirait de référence pour évaluer les progrès accomplis;

---

<sup>4</sup> CFS 2013/40/Inf.15

h) A souligné qu'il était nécessaire que les mécanismes de suivi du Comité s'appuient sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial;

i) A demandé et recommandé que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses activités en 2014 et fasse rapport au Comité à sa quarantième et unième session, en fonction des ressources disponibles;

j) A souligné qu'il était nécessaire d'utiliser le suivi et l'évaluation pour améliorer le travail du Comité et la formulation de ses futures recommandations, afin qu'elles soient simples, précises, concises, concrètes et assorties d'échéances.

## **F. Programme de travail, priorités et questions nouvelles**

67. Le Comité a examiné le « Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour 2014-2015 » (CFS 2013/40/9 Rev.1) présenté par M<sup>me</sup> Christine Ton Nu (France), présidente du Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités.

68. Le Comité :

a) S'est félicité des travaux réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités et a recommandé que ces activités se poursuivent de façon à rationaliser le programme de travail et à en fixer les priorités, ainsi qu'à mettre en œuvre le processus proposé en matière de sélection et de hiérarchisation des activités du Comité pour l'exercice biennal 2014-2015;

b) A adopté le programme de travail pluriannuel du Comité pour 2014-2015, notamment les thèmes proposés pour les rapports du Groupe d'experts de haut niveau, les cycles d'activité principaux et autres;

c) A adopté la note d'orientation révisée sur la sélection et la hiérarchisation des activités du Comité (annexée au programme de travail pluriannuel);

d) A noté que les activités proposées non retenues dans le Programme de travail pluriannuel pour 2014-2015 seraient incluses dans les documents d'information, et qu'elles feraient l'objet d'un examen, avec les autres contributions, lors du processus futur de sélection et de hiérarchisation.

## **G. Stratégie de communication du comité de la sécurité alimentaire mondiale**

69. Le Comité a examiné le document intitulé « Comité de la sécurité alimentaire mondiale – stratégie de communication » (CFS 2013/40/4), présenté par M<sup>me</sup> Cordelia Salter (Secrétariat du Comité). Le Comité :

a) A reconnu que les activités de sensibilisation et de diffusion de l'information devaient faire partie intégrante de l'élaboration et du déroulement de tous les travaux du Comité;

b) A fait observer qu'une communication efficace était importante pour la réalisation des objectifs du Comité car faire connaître le Comité et ses produits est

la première des conditions pour que ces derniers soient adoptés et appliqués de plein gré, compte tenu des situations particulières;

c) A approuvé les éléments de la stratégie, telle que présentée, et a recommandé et demandé instamment que le Secrétariat élabore un plan d'exécution comportant un budget, en étroite collaboration avec le Bureau et le Groupe consultatif;

d) A noté que la communication devait faire partie intégrante de tous les travaux du Comité.

## VI. Coordination et liens avec le Comité

70. L'objectif de ce point de l'ordre jour était de renforcer les liens et de promouvoir une communication réciproque entre le Comité et les autres parties intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national.

71. Ceci s'inscrit dans le triple rôle du Comité :

- Coordination au niveau mondial;
- Convergence des politiques;
- Appui et avis fournis aux pays et régions (document sur la *Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, 2009).

72. La session avait pour thème général :

*Modèles multipartites visant à promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable : vers le Programme de développement pour l'après 2015.*

73. Le Comité encourage la participation de tous les acteurs concernés aux forums sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité souligne également l'importance des processus multipartites s'agissant de parvenir à une agriculture durable et à une bonne nutrition. Les activités menées, les pratiques optimales et les enseignements qui en sont tirés et qui ont été mis en évidence lors de cette session sont utiles pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015.

74. La session a été l'occasion de présenter des expériences pertinentes quant à l'engagement du Comité dans le Programme de développement pour l'après 2015, des initiatives régionales ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les dispositions institutionnelles visant à promouvoir les actions multipartites menées au niveau national dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

75. M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition, a été l'animateur des trois conférences-débats. Le Comité s'est félicité de la participation des membres des groupes de discussion à la session.

## **Initiatives mondiales et régionales et liens avec le Comité**

### ***Initiatives mondiales : Programme de développement pour l'après 2015***

#### ***Membres du groupe de discussion :***

- M. Macharia Kamau, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et Co-président du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable
- M. Néstor Osorio, Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et Président du Conseil économique et social
- M<sup>me</sup> Louise Kantrow, Représentante permanente de la Chambre de commerce internationale (CCI) auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Flavio Valente, Secrétaire général du Réseau d'information et d'action pour le droit à se nourrir (membre du Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition)

### **Initiatives régionales : Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)**

#### ***Membres du groupe de discussion :***

- M. Tony Burdon, Responsable du Département de la croissance et de la résilience du Ministère britannique du développement international
- M. Yaya Olaniran, Ambassadeur et Représentant permanent de la République fédérale du Nigéria auprès des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à Rome et Président du Comité
- M<sup>me</sup> Ruth Rawling, Vice-présidente de Cargill pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique
- M. Mamadou Cissokho, Président du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest

### **Expérience acquise et enseignements tirés au niveau national**

#### ***Membres du groupe de discussion :***

- **Brésil – Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle**  
M<sup>me</sup> Maria Emilia Pacheco, Présidente du Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Brésil)
- **Thaïlande – Effets des systèmes alimentaires et agricoles sur la nutrition**  
M. Kraisid Tontisirin, Professeur, Conseiller principal de l'Institut de nutrition, Université de Mahidol (Thaïlande)

76. Il est ressorti des débats les avis ci-après.

a) Depuis 2000, le monde a changé. Par conséquent, les futurs plans et activités de développement devraient à l'avenir être plus universels, ouverts et

transformatifs et mettre davantage l'accent sur la gouvernance, les liens réciproques, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

b) L'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition revêtent une importance cruciale à l'égard de plusieurs domaines d'action, notamment la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, le changement climatique, l'utilisation de l'énergie et la gestion de l'eau. En tant qu'espace de dialogue multipartite offrant à tous les acteurs la possibilité d'échanger leurs points de vue, le Comité a pour vocation d'être un foyer de réflexion ouverte et participative sur les questions épineuses et les dissensions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition.

c) Il a été préconisé que le Comité s'engage activement dans le Programme de développement pour l'après 2015, en alimentant le débat par l'expérience inestimable de ses multiples parties prenantes et grâce à la plateforme multipartite, et qu'il plaide pour l'ajout d'un objectif en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition parmi les objectifs de développement durable.

d) Toutes les parties intéressées ont été appelées à faire le nécessaire afin que le Programme de développement pour l'après 2015 reflète comme il se doit la vision du Comité, à savoir « un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

e) Le dialogue sur le développement aux niveaux régional et national doit figurer parmi les objectifs du programme de développement pour l'après 2015.

f) Il faut s'efforcer d'accroître la convergence des différentes initiatives relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition de sorte qu'elles s'appuient et s'alignent sur les activités régionales et les efforts consentis par les pays.

g) Le Bureau du Comité et le Groupe consultatif ont été encouragés à étudier ensemble les modalités selon lesquelles le Comité devrait poursuivre entre ses sessions le dialogue sur les points de vue particuliers exprimés lors de la présente session.

## **VII. Questions diverses**

### **A. Élection du président et du Bureau du Comité**

77. Le Comité a élu par acclamation présidente du Comité M<sup>me</sup> Gerda Verburg, Ambassadrice et Représentante permanente du Royaume des Pays-Bas.

78. Le Comité a élu par acclamation membres et suppléants du Bureau du Comité les membres suivants :

- Membres : Afghanistan, Argentine, Australie, Brésil, Congo, États-Unis d'Amérique, France, Ouganda, Pakistan, Philippines, Soudan, Suisse;
- Suppléants : Arménie, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Indonésie, Italie, Jordanie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman.

## **B. Dispositions relatives à la session d'octobre 2014 du Comité**

79. Le Comité a recommandé que la quarante et unième session soit organisée au Siège de la FAO, à Rome, du 13 au 17 octobre 2014, comme indiqué dans le calendrier provisoire des sessions des organes directeurs de la FAO. Les dates exactes seront fixées par le Directeur général, en consultation avec le président du Comité.

## **C. Adoption du rapport**

80. Le présent rapport a été adopté dans son ensemble le 11 octobre 2013.

## **D. Participation potentielle du Comité au processus du programme de développement pour l'après 2015**

81. Le Comité souligne le rôle essentiel de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la pauvreté dans l'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et charge le Bureau, en consultation avec le Groupe consultatif, d'étudier les moyens pour le Comité de contribuer au processus décisionnel relatif au programme de développement pour l'après 2015 à New York.

## **Appendice A**

### **Ordre du jour de la session**

#### **I. Questions d'organisation**

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Composition du Comité
- c) Composition du Comité de rédaction

#### **II. Présentation générale de la quarantième session du Comité**

- a) Déclaration du Secrétaire général de l'ONU (à confirmer)
- b) Déclarations des chefs de secrétariat de la FAO, du FIDA et du PAM et du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
- c) Déclaration du Président du Comité

#### **III. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013**

#### **IV. Convergence des politiques**

- a) Agrocarburants et sécurité alimentaire
- b) Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

#### **V. Axes de travail du Comité**

- a) Principes pour un investissement agricole responsable
- b) Lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées
- c) Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition
- d) Règlement intérieur
- e) Cadre de suivi des décisions du Comité
- f) Programme de travail, priorités et questions nouvelles
- g) Stratégie de communication du Comité

#### **VI. Coordination et liens avec le Comité**

#### **VII. Questions diverses**

## Appendice B

### Composition du Comité

|                                 |                                       |                  |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| Afghanistan                     | Égypte                                | Japon            |
| Afrique du Sud                  | El Salvador                           | Jordanie         |
| Algérie                         | Émirats arabes unis                   | Kenya            |
| Allemagne                       | Équateur                              | Koweït           |
| Angola                          | Érythrée                              | Lesotho          |
| Arabie saoudite                 | Espagne                               | Liban            |
| Argentine                       | Estonie                               | Libéria          |
| Arménie                         | États-Unis d'Amérique                 | Libye            |
| Australie                       | Éthiopie                              | Lituanie         |
| Autriche                        | Ex-République yougoslave de Macédoine | Luxembourg       |
| Bangladesh                      | Fédération de Russie                  | Madagascar       |
| Bélarus                         | Finlande                              | Malaisie         |
| Belgique                        | France                                | Malawi           |
| Bénin                           | Gabon                                 | Mali             |
| Bolivie (État plurinational de) | Gambie                                | Maroc            |
| Brésil                          | Ghana                                 | Mauritanie       |
| Bulgarie                        | Grèce                                 | Mexique          |
| Burkina Faso                    | Guatemala                             | Mozambique       |
| Burundi                         | Guinée                                | Nicaragua        |
| Cameroun                        | Guinée équatoriale                    | Niger            |
| Canada                          | Haïti                                 | Nigéria          |
| Cap-Vert                        | Honduras                              | Norvège          |
| Chili                           | Hongrie                               | Nouvelle-Zélande |
| Chine                           | Inde                                  | Oman             |
| Chypre                          | Indonésie                             | Ouganda          |
| Colombie                        | Iran (République islamique d')        | Pakistan         |
| Congo                           | Iraq                                  | Panama           |
| Costa Rica                      | Irlande                               | Paraguay         |
| Côte d'Ivoire                   | Islande                               | Pays-Bas         |
| Cuba                            | Israël                                | Pérou            |
| Danemark                        | Italie                                | Philippines      |

|                                               |                                        |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|
| Pologne                                       | Slovénie                               |
| Portugal                                      | Soudan                                 |
| Qatar                                         | Sri Lanka                              |
| République arabe syrienne                     | Suède                                  |
| République centrafricaine                     | Suisse                                 |
| République de Corée                           | Tchad                                  |
| République dominicaine                        | Thaïlande                              |
| République populaire<br>démocratique de Corée | Togo                                   |
| République tchèque                            | Turquie                                |
| République-Unie de Tanzanie                   | Ukraine                                |
| Roumanie                                      | Union européenne (Organisation membre) |
| Royaume-Uni                                   | Uruguay                                |
| Saint-Marin                                   | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Sénégal                                       | Yémen                                  |
| Singapore                                     | Zambie                                 |
| Slovaquie                                     | Zimbabwe                               |

## Appendice C

### Liste des documents

| <i>Cote</i>               | <i>Titre</i>                                                                                                                                                                                               | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| CFS 2013/40/1             | Ordre du jour provisoire annoté                                                                                                                                                                            | I                               |
| CFS 2013/40/2             | Table ronde : agrocarburants et sécurité alimentaire                                                                                                                                                       | IV.a                            |
| CFS 2013/40/2 Add.1 Rev.1 | Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Résumé du rapport Agrocarburants et sécurité alimentaire                                                                      | IV.a                            |
| CFS 2013/40/3             | Table ronde : investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition                                                                                                  | IV.b                            |
| CFS 2013/40/3 Add.1       | Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Résumé du rapport Investir dans la petite agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire                                 | IV.b                            |
| CFS 2013/40/4             | Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Stratégie de communication                                                                                                                                     | V.g                             |
| CFS 2013/40/5             | Processus de mise à jour du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition                                                                                                         | V.c                             |
| CFS 2013/40/5 Add.1       | Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Deuxième version (2013)                                                                                                            | V.c                             |
| CFS 2013/40/6             | Bilan actualisé des consultations visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition                               | V.a                             |
| CFS 2013/40/7             | Le point sur le processus de consultation mis en place en vue de l'élaboration d'un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée                  | V.b                             |
| CFS 2013/40/8             | Cadre pour le suivi des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité)                                                                                            | V.e                             |
| CFS 2013/40/9 Rev.        | Programme de travail pluriannuel du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité) pour 2014-2015                                                                                                     | V.f                             |
| CFS 2013/40/10            | Propositions d'amendements à apporter au Règlement intérieur du Comité et à l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et résultats du Groupe de travail du Comité sur le Règlement intérieur | V.d                             |
| CFS 2013/40/Inf.1         | Calendrier provisoire                                                                                                                                                                                      | I                               |

| <i>Cote</i>        | <i>Titre</i>                                                                                                                                                                         | <i>Point de l'ordre du jour</i> |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| CFS 2013/40/Inf.2  | Liste des documents                                                                                                                                                                  | I                               |
| CFS 2013/40/Inf.3  | Composition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale                                                                                                                            | I                               |
| CFS 2013/40/Inf.4  | Liste des délégués, participants et observateurs                                                                                                                                     | I                               |
| CFS 2013/40/Inf.5  | Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne                                                                                          | I                               |
| CFS 2013/40/Inf.6  | Déclaration du Secrétaire général de l'ONU ou de son représentant                                                                                                                    | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.7  | Déclaration du Directeur général de la FAO                                                                                                                                           | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.8  | Déclaration du Président du FIDA ou de son représentant                                                                                                                              | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.9  | Déclaration de la Directrice exécutive du PAM ou de son représentant                                                                                                                 | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.10 | Déclaration du Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition                                                          | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.11 | Déclaration du Président du Comité                                                                                                                                                   | II                              |
| CFS 2013/40/Inf.12 | Coordination et liens avec le Comité. Directives de la session et informations générales                                                                                             | VI                              |
| CFS 2013/40/Inf.13 | Suivi des progrès accomplis au regard des décisions et des recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondial (Comité)                                                     | V.e                             |
| CFS 2013/40/Inf.14 | Rapport sur les dépenses du Comité 2012                                                                                                                                              | V.f                             |
| CFS 2013/40/Inf.15 | Dispositions et décisions relatives au Secrétaire du Comité, au Secrétariat, au Groupe consultatif et au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition | V.d                             |

## Appendice D

### **Extrait du document CFS 2013/40/10/rev.1 « Propositions d'amendements à apporter au règlement intérieur du Comité et à l'article XXXIII du règlement général de l'Organisation et résultats du Groupe de travail du Comité sur le règlement intérieur »**

#### **Le Secrétaire du Comité et l'incorporation d'autres instances du système des Nations Unies au sein du Secrétariat du Comité**

##### **1. Procédure de sélection, qualifications requises et mandat**

À sa réunion du 6 août 2013, le Bureau a examiné et approuvé les propositions ci-dessous, en vue de les soumettre au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour approbation à sa quarantième session :

##### **a. Attributions d'un Secrétaire du Comité de classe D-1**

- Sous l'autorité générale du Président du Comité et en étroite collaboration avec le Bureau et le Groupe consultatif, ainsi qu'avec les présidents des groupes de travail, en leur qualité de représentants des membres et des participants du Comité, le titulaire devra :
  - a) Gérer et superviser le Secrétariat;
  - b) Gérer le budget du Comité, rendre compte de son utilisation et communiquer les informations financières pertinentes;
  - c) Conduire la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation de ressources du Comité;
  - d) Conduire la mise en œuvre de la Stratégie de communication du Comité, de la communication entre les parties prenantes du Comité et de la diffusion des publications;
  - e) Veiller à apporter un appui technique, administratif et logistique au Président du Comité et aux présidents des groupes de travail et des équipes techniques;
  - f) Superviser les activités de fourniture d'éléments techniques aux fins de la préparation des publications, des documents de travail et des réunions du Comité;
  - g) Assurer la supervision générale des services d'appui fournis par le Secrétariat du Comité au Groupe d'experts de haut niveau;
  - h) Faire en sorte que les trois organisations ayant leur siège à Rome soient tenues informées des activités du Comité par les voies de communication appropriées.

Le Secrétaire est soumis aux statuts et règlements de la FAO.

**b. Qualifications**

- Le titulaire du poste doit :
  - a) Avoir une expérience professionnelle du fonctionnement des processus multilatéraux et multipartites et de leur gestion
  - b) Posséder un diplôme d'études supérieures, de préférence dans des disciplines touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
  - c) Avoir une expérience professionnelle pertinente sur les questions et les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition et, de préférence, avoir publié des ouvrages ou articles sur ces questions.
- Les autres détails concernant l'avis de vacance et les qualifications requises pour le poste de Secrétaire – compétences d'encadrement, compétences linguistiques et autres compétences essentielles – seront définis en commun par les trois organisations sises à Rome et communiqués rapidement au Comité, par le biais du Bureau et du Groupe consultatif.

**c. Procédure de sélection**

- La sélection doit être menée de façon transparente et être ouverte à tout candidat réunissant les qualifications requises.
- L'avis de vacance de poste sera affiché sur les sites web respectifs de la FAO, du FIDA et du PAM. Il sera diffusé plus largement sur d'autres médias et relayé par les différentes parties prenantes du Comité.
- Le comité de sélection sera composé de représentants désignés par les chefs de secrétariat de chacune des trois organisations ayant leur siège à Rome (un par organisation).
- Le processus d'entretien se déroulera conformément aux usages des trois organisations sises à Rome.
- Le Directeur général de la FAO nommera le Secrétaire en se fondant sur la décision du comité de sélection.
- Les éléments ci-dessus serviront de fondement pour rédiger l'avis de vacance de poste et procéder aux étapes de la sélection, tâches qui incombent aux trois organisations ayant leur siège à Rome.

**2. *Incorporation d'autres instances du système des Nations Unies au sein du Secrétariat du Comité***

- Le Secrétariat doit solliciter, selon les besoins, un apport en personnel de la part d'autres instances du système des Nations Unies.
- Au cas où elles envisageraient de détacher un ou plusieurs de leurs fonctionnaires au Secrétariat du Comité, les instances des Nations Unies directement concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition peuvent présenter une demande officielle accompagnée de justificatifs au Secrétariat et au Président du Comité. Compte tenu de la charge de travail, des priorités et des besoins du Comité, ceux-ci détermineront s'il y a lieu d'inviter lesdits fonctionnaires à intégrer l'équipe du Secrétariat et informeront le Bureau et le Groupe consultatif de leur décision.

- L'étape suivante sera la signature d'un accord entre l'instance intéressée et la FAO, conformément aux statuts et règlements de l'Organisation. Dans cet accord seront spécifiées les modalités de participation et les questions d'ordre administratif.

---